



28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIXHEIM

Séance ordinaire du 24 février 2022 Au Trèfle, allée du Chemin vert à Rixheim

Nombre de membres du Conseil Municipal en fonction : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Séance présidée par Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Assistaient à la séance :

Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Alain DREYFUS, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Miné SEYHAN, Marie-Pierre BOUGENOT, Bilge BAYRAM, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Bruno TRANCHANT.

Excusés :

M. Philippe WOLFF (procuration à Mme HERBAUT)
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. Jean KIMMICH)
M. André GIRONA (procuration à M. Richard PISZEWSKI)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme Catherine MATHIEU-BECHT)
M. Olivier BECHT (procuration à Mme Rachel BAECHTEL)
M. Alexandre DURRWELL (procuration à Mme Sophie ACKER)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Véronique FLESCHE
M. Lucas SCHERRER
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
Mme Guileine LEVY

Secrétariat de séance assuré par :

Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Adjointe au Maire, Secrétaire
Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

M. Lucien WETTEL, président du Conseil des Aînés
1 journaliste
4 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021

FINANCES

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2022
4. Attribution de subventions
5. Réduction d'un titre de recette
6. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association LA PASSERELLE – année 2022

TRAVAUX

7. Modernisation du système de vidéoprotection – demande de subvention
8. Rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques et de la caserne des pompiers – création d'une Maison de la musique
9. Rénovation de l'école élémentaire de l'Île Napoléon : reconstruction d'un bâtiment

FONCIER

10. Acquisition d'une parcelle forestière – Section CX n° 16
11. Cession de parcelles

PERSONNEL

12. Modification à l'état des emplois
13. Informations du Maire et des Adjoints
14. Remplacement des défibrillateurs équipant la commune – demande de subvention
15. Désartificialisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains – demande de subvention
16. Rénovation de l'éclairage public du parc Entremont - approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel

Point 1 de l'ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Rapporteur : Madame le Maire

Selon dispositions des articles L.2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances et le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide de nommer :

- Madame Catherine MATHIEU-BECHT
- Monsieur Olivier CHRISTOPHE

respectivement aux fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint de séance du Conseil municipal.

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2021

Rapporteur : Madame le Maire

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2021.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité.

La loi 'Nouvelle Organisation Territoriale de la République' dite loi 'NOTRe' du 7 août 2015 renforce les obligations de transparence pour les conseillers municipaux. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels envisagés, et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le ROB doit en plus comporter une présentation de la structure des effectifs, en l'occurrence :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et des effectifs,
- Les dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature,
- La durée effective du temps de travail.

Madame le Maire présente le rapport sur les orientations budgétaires aux membres du Conseil Municipal. Un vaste programme d'investissements, pour adapter les infrastructures de la commune à la taille de la population, a été réalisé et achevé au cours du précédent mandat. Il s'agit maintenant de lancer la rénovation du patrimoine immobilier existant dans le sens de sa mise aux normes, et pour en améliorer la performance énergétique.

Madame le Maire évoque ainsi les grands projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements, en particulier la restauration de la Commanderie dont la première tranche concernera le bâtiment principal. Elle rappelle les cofinancements obtenus de la part de l'Etat (plan France Relance et Ministère de la Culture), de la Collectivité Européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, et de la mission BERN.

Madame le Maire évoque également la transformation des anciens ateliers techniques en « Maison de la Musique », la rénovation du COSEC et du gymnase SAINT-JEAN, ainsi que les travaux relatifs au groupe scolaire de l'Île Napoléon avant ceux qui concerneront les écoles du Centre et des Romains.

Madame le Maire précise que cette année encore les taux de fiscalité n'augmenteront pas, pour la quinzième année consécutive.

Madame le Maire précise également la volonté de la municipalité de souscrire un nouvel emprunt qui pourrait porter sur 4 millions d'euros. Le niveau d'endettement est en effet passé de 12 millions en 2006 à moins de 4 millions, ce qui donne des marges de manœuvres. Il s'agit également de profiter des conditions encore avantageuses en terme de taux d'intérêt alors

que l'inflation est maintenant supérieure. 528.000 euros serait nécessaire pour le budget 2022, le reliquat viendrait contribuer au financement des grands projets précités.

M. NYREK revient sur l'importance des emprunts qui avaient été souscrits par la municipalité précédente avant 2008, y compris des emprunts toxiques. Madame MATHIEU-BECHT se félicite de la stabilité des taux d'imposition.

En ce qui concerne la présentation des données relatives aux ressources humaines, madame le Maire fait part de la volonté du conseil de valoriser le personnel au cours des années à venir. Madame HERBAUT confirme l'importance de valoriser le personnel pour garder la même qualité de services, à un moment où le pouvoir d'achat est affecté à cause de l'inflation et pour éviter la fuite des compétences vers le privé ou les pays limitrophes. Les élus s'accordent pour relever la grande qualité générale du travail des agents, leur grande disponibilité et réactivité.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

De donner acte au Maire du débat qu'elle a présidé.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le Budget 2022 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population rixheimoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par l'Etat. Il confirmera les engagements pris depuis 2008, en l'occurrence :

- le gel des taux de fiscalité, pour la quinzième année consécutive,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne,
- la recherche active de nouvelles recettes,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.

Plus que jamais, cet exercice s'avère tenu, tant l'avenir des finances des collectivités territoriales semble jonché d'incertitudes, avec notamment l'augmentation des coûts énergétiques et des matières premières, et l'impossibilité d'actionner pleinement le levier fiscal avec la réforme de la taxe d'habitation.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Deux ans après son irruption en Chine, la pandémie de Covid-19 a fait plus de 5,4 millions de morts sur les 5 continents, et n'en finit pas de bouleverser l'ordre mondial, tant sur le plan économique que géopolitique.

En 2021, la pandémie de Covid-19 a exacerbé la rivalité entre les Etats-Unis et la Chine, dont la méfiance mutuelle structure de plus en plus l'ordre mondial. Pour ne rien arranger, la Russie, qui s'est rapprochée de la Chine, multiplie les occasions de friction avec les occidentaux dans le voisinage de l'Union Européenne.

L'année 2021 a été ponctuée d'une lancinante série de catastrophes souvent imputables au réchauffement climatique et à la pression que l'homme exerce sur les écosystèmes.

La pandémie de Covid-19 n'a pas non plus connu de répit avec la propagation de nouveaux variants du virus. Tandis que les campagnes de vaccination sont massives dans les pays du nord et en retard dans ceux du sud, nul n'est capable de prédire la fin de la crise sanitaire.

En France, la persistance de la pandémie de Covid-19 et la succession des vagues de l'épidémie ont empêché l'exécutif de tourner la page du 'quoi qu'il en coûte'. Dès le printemps 2021, Bercy a dû se résoudre à piocher un peu plus dans les finances publiques pour empêcher l'effondrement de pans entiers de l'économie (hôtels-restaurants, événementiel, culture,...).

Mais le fort redémarrage économique de l'été 2021 a permis une embellie notable sur le front de la croissance comme de l'emploi.

- L'activité a progressé plus fortement que prévu. Après un recul de 8 % en 2020, le Produit Intérieur Brut (PIB) a augmenté de 7 % en 2021.
- Etabli à 9,1 % fin 2020, le taux de chômage atteint 8,1 % fin janvier 2022.

- 2 -

L'inflation est repartie à la hausse depuis janvier 2021 et atteint 2,9 % fin janvier 2022, principalement en raison de l'augmentation du prix de l'énergie. A l'heure actuelle, l'INSEE prévoit une accélération de l'inflation, qui devrait atteindre de 3 % à 3,5 % d'ici à juin 2022.

Loi de Finance pour 2022

Depuis 2020, 80% des foyers ne paient plus la Taxe d'Habitation (TH) sur leur résidence principale. Pour les 20 % restants, l'allègement était de 30 % en 2021, puis sera de 65 % en 2022 ; en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La disparition de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

L'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera généralisée en 2023 à l'ensemble des entités éligibles. Elle consiste à remplacer progressivement l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfetures, par un calcul automatique sur la base d'un ensemble de comptes éligibles.

La Région

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...),
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Le 1^{er} janvier 2021, Haut-Rhin et Bas-Rhin se sont regroupés et constituent désormais un seul département : la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Dotée des compétences départementales traditionnelles, la CEA en a gagné quelques supplémentaires. Elle est ainsi cheffe de file en matière de coopération transfrontalière avec le voisin allemand et a une forte compétence en matière de bilinguisme. Elle pilote l'attractivité touristique, et les routes nationales (non concédées et traversant son territoire) lui ont été transférées.

Intercommunalité

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe 39 communes et concerne près de 274.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population.

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Riedisheim, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, jeunesse, chemins ruraux, pistes cyclables,....

RIXHEIM

En 2008, la Municipalité a lancé un vaste programme d'investissement pour adapter les infrastructures de la Commune à la taille de la population. Le tableau ci-après rappelle les grands chantiers engagés :

- 3 -

	Financier	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Extension du groupe scolaire des Romains	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2012
Construction de l'AGORA à Entremont qui abrite l'ACPE, une crèche/garderie de 40 places et un périscolaire de 150 places.	Ville de Rixheim m2A	SCIN (par délégation)	Achevé en 2013
Transformation de l'Hôpital Saint-Sébastien en EHPAD avec construction d'une unité Alzheimer	EHPAD Conseil Général	EHPAD	Achevé en 2013
Création de la Cité des Sports dans le quartier de l'Ile-Napoléon	Ville de Rixheim Conseil Général	SCIN	Achevé en 2014
Agrandissement des vestiaires du Stade Municipal	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2014
Création d'un multi-accueil à l'Ile-Napoléon avec 35 places en crèche/garderie et 75 places en périscolaire	m2A	m2A	Achevé en 2015
Création d'une cantine périscolaire installée dans l'ancien Centre Commercial d'Entremont	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (1 ^{ère} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (2 ^{ème} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2019
Reconstruction du tennis couvert rue Wilson	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Aménagement des abords de la gare	Région m2A Ville de Rixheim	SNCF	Achevé en 2016
Construction d'un bâtiment pour les collections du Musée du Papier Peint et les archives municipales (dit 'L'Annexe')	Région m2A Ville de Rixheim	SCIN (par délégation)	Achevé en 2018

Ce programme d'équipement étant à ce jour intégralement réalisé, il convient de se consacrer à la rénovation des bâtiments existants, notamment à l'amélioration de leur confort et de leur qualité énergétique. L'Ecole Maternelle d'Entremont et l'Ecole Primaire d'Entremont sont les premiers équipements rénovés dans le cadre de ce second programme.

Conformément à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), il sera poursuivi par des chantiers d'envergure et concernera au cours du présent mandat électoral :

- la Commanderie,
- l'ancien bâtiment des Services Techniques situé 24 rue Zuber,
- le groupe scolaire de l'Ile-Napoléon,
- le COSEC,
- le Gymnase Saint-Jean,

et à plus long terme (mandat 2026-2032) :

- le groupe scolaire des Romains,
- le groupe scolaire du Centre.

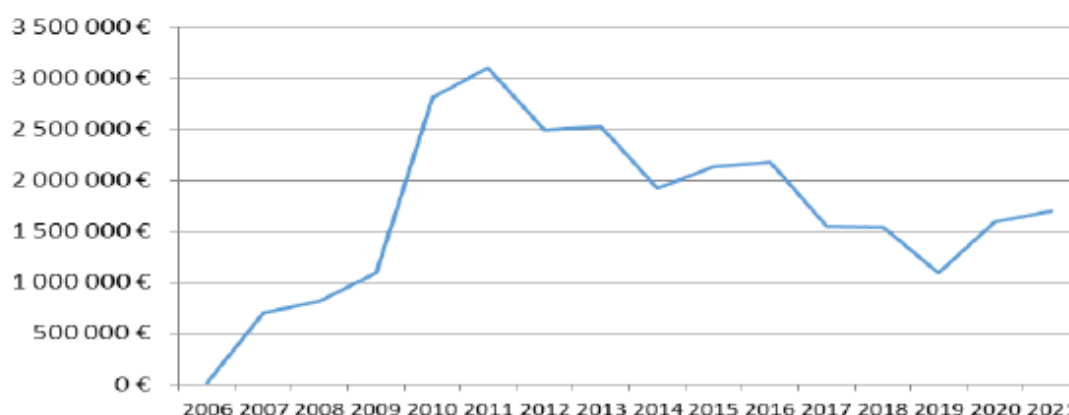
- 4 -

Compte tenu de l'ampleur de ce vaste programme, le recours à l'emprunt est inéluctable pour assurer son financement.

En matière de voirie, avec la réfection de la rue de Habsheim, achevée en 2015, et de la rue de Mulhouse, achevée en 2016, toutes les entrées de ville sont totalement rénovées et embellies. Il convient à présent de poursuivre la réfection des voies secondaires telles la rue des Ormes, la rue de la Scierie ou l'avenue d'Entremont.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2021



Le résultat de la gestion 2021, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à 3.683.669,38 €. Il s'explique comme suit :

- les recettes réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à 100,1 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; par ailleurs en raison de la crise sanitaire, divers événements ont été annulés ; les charges réelles de fonctionnement affichent ainsi un taux de réalisation de 88,4 %.

Une partie des investissements programmés en 2021 a dû être reportée. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 1.881.500 € en dépenses d'investissement,
- 116.500 € en recettes d'investissement,
- 235.234 € en dépenses de fonctionnement (il s'agit du reversement d'une part des recettes fiscales 2018 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne).

Le résultat 2021, diminué des restes à réaliser et arrondi à la centaine d'euros supérieure, soit 1.683.500 €, pourrait être affecté au financement des investissements de l'exercice 2022.

S'y ajouteraient :

- les recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement, cessions,...) estimées à 795.300 €,
- une CAF nette propre à l'exercice 2022, estimée à 447.900 €.

- 5 -

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2022 avec une capacité de financement de 2.926.700 € pour ses nouveaux investissements, tout en respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages.

Le Budget 2022

1. Les recettes de fonctionnement

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2021 :

- Taxe Foncière sur le bâti 16,12 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %.

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2022 :

Compte	2021	2022	Ecart	
			Montant	%
002 - Provision reversement 'SIZIRM' 2018	235 300,00	235 300,00	0,00	0,0%
013 - Atténuations de charges	109 300,00	50 000,00	-59 300,00	-54,3%
70 - Produits du domaine et ventes	1 035 700,00	1 010 000,00	-25 700,00	-2,5%
73 - Impôts et taxes	12 728 800,00	12 927 000,00	198 200,00	1,6%
74 - Dotations, subventions, participations	1 090 200,00	1 010 200,00	-80 000,00	-7,3%
75 - Autres produits de gestion courante	488 200,00	566 100,00	77 900,00	16,0%
76 - Produits financiers	300,00	300,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	91 400,00	10 000,00	-81 400,00	-89,1%
RECETTES REELLES COURANTES	15 779 200,00	15 808 900,00	29 700,00	0,2%

Le tableau ci-après relève les variations de 2021 à 2022 :

Compte	Opération	Ecart
013	Remboursement des absences du personnel par les assurances	-59 300,00
70	Réduction des frais remboursés par m2A pour le Musée (ascenseur en 2021)	-25 700,00
73	Revalorisation des bases locatives de +3,4%	198 200,00
74	Réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	-37 500,00
74	Subventions exceptionnelles en 2021 (Covid,...)	-42 500,00
75 et 77	Conversion de divers comptes 77 (en M14) en comptes 75 (en M57)	-3 500,00
		29 700,00

2. Les dépenses courantes

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2022 :

- 6 -

Compte	2021	2022	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	3 671 000,00	3 791 300,00	120 300,00	3,3%
012 - Charges de personnel	7 082 000,00	7 082 000,00	0,00	0,0%
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	3 222 700,00	3 242 700,00	20 000,00	0,6%
66 et 16 - Annuité de la dette	788 000,00	690 000,00	-98 000,00	-12,4%
67 - Charges exceptionnelles	26 700,00	10 000,00	-16 700,00	-62,5%
739 - Reversements de fiscalité	516 900,00	515 000,00	-1 900,00	-0,4%
DEPENSES REELLES COURANTES	15 337 300,00	15 361 000,00	23 700,00	0,2%

Le tableau ci-après relève les variations de 2021 à 2022 :

Compte	Opération	2021	2022	Ecart
011	Service Démographie (affranchissement élections + reliure actes Etat-Civil)	23 900,00	28 500,00	4 600,00
011	Jumelage	11 000,00	15 500,00	4 500,00
011	Communication (nouveau bulletin mensuel + nouveau magazine)	16 400,00	17 900,00	1 500,00
011	Enseignement - Cinéma pour écoles élémentaires Centre et Entremont	0,00	1 500,00	1 500,00
011	Police Municipale : Surveillance manifestations	4 500,00	11 000,00	6 500,00
011	Après-midi récréative pour les Aînés en Juin 2022	0,00	3 500,00	3 500,00
011	Spectacle 'Incroyable Printemps' (tranche 1/2)	0,00	9 000,00	9 000,00
011	Tonte stades et entretien espaces verts Ile-Napoléon	17 200,00	42 500,00	25 300,00
011	Elagage et abattage	26 300,00	56 400,00	30 100,00
011	Environnement (subv vélos électriques, lutte espèces végétales envahissantes,...)	42 400,00	76 200,00	33 800,00
65	Contribution à m2A au titre du PLU	0,00	15 000,00	15 000,00
65	Subvention Ecole de Musique	80 000,00	85 000,00	5 000,00
66 et 16	Échéances d'emprunts (désendettement)	788 000,00	690 000,00	-98 000,00
67	Conversion de divers comptes 67 (en M14) en comptes 65 (en M57)	26 700,00	10 000,00	-16 700,00
739	Reversement de fiscalité	516 900,00	515 000,00	-1 900,00
			Ecart	23 700,00

3. L'Épargne nette

La CAF nette de l'exercice 2022 s'élèverait ainsi à 447 900 € (contre 441 900 € pour le budget 2021).

- 7 -

4. Le résultat de l'exercice 2021

Il s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2021	15 929 779,14	13 463 853,24	2 465 925,90
Provision reversement 'SIZIRM' 2018		235 234,00	-235 234,00
Section d'Investissement 2021	11 103 872,36	9 886 128,88	1 217 743,48
			3 448 435,38

5. Les recettes d'investissement

Epargne nette de l'exercice (CAF nette)	447 900,00
Disponibilité de l'exercice 2021	3 448 500,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2020	300 000,00
1022 - Taxes d'urbanisme	150 000,00
1342 - Amendes de polices	40 000,00
13 - Autres subventions	36 500,00
21 - Cessions (5 rue Leclerc, réseau câblé,...)	263 400,00
27 - Créances	5 400,00
	4 691 700,00

Le Budget 2022 disposerait ainsi d'un financement de 4 691 700 € pour ses investissements, reports compris.

6. Les dépenses d'investissement

	Reports 2021	Nouveaux Crédits	TOTAL
Divers travaux et diverses acquisitions votés en 2021	706 100,00		706 100,00
Opérations intégrées dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)			
Rénovation de la Commanderie	619 800,00	780 000,00	1 399 800,00
Rénovation de l'ancien bâtiment des Services Techniques (Maison de la Musique)	155 200,00	300 000,00	455 200,00
Cimetière communal - Divers travaux (allées cimetière haut, aménagement pour columbarium,...)	145 200,00	0,00	145 200,00
Modernisation du réseau de vidéo-protection		200 000,00	200 000,00
Rénovation de l'Ecole Primaire Ile-Napoléon (bât 1 + 2)		100 000,00	100 000,00

- 8 -

Groupe Scolaire Romains : Allée verte pour la cour	29 500,00	300 000,00	329 500,00
Rénovation du COSEC	70 000,00	0,00	70 000,00
Rénovation du Gymnase Saint-Jean		300 000,00	300 000,00
Aide aux bailleurs sociaux		50 000,00	50 000,00
Place du Marché : Rénovation de l'ancienne forge		50 000,00	50 000,00
Réserve pour dépenses imprévues		100 000,00	100 000,00
Acquisitions foncières (Sandfeld, Entremont,...)	155 700,00	130 000,00	285 700,00
Travaux accessibilité, sécurité, chauffage		250 000,00	250 000,00
Autres projets			
Crédits disponibles		250 200,00	250 200,00
TOTAL	1 881 500,00	2 810 200,00	4 691 700,00

La Commission des Arbitrages Budgétaires, réunie le 5 février 2022, a défini les opérations à réaliser en 2022, outre celles inscrites dans la PPI. Ces nouveaux projets sont évalués à 778.200 €.

Les crédits disponibles sur autofinancement étant de 250.200 €, un emprunt de 528.000 € serait nécessaire pour boucler le budget 2022.

L'endettement

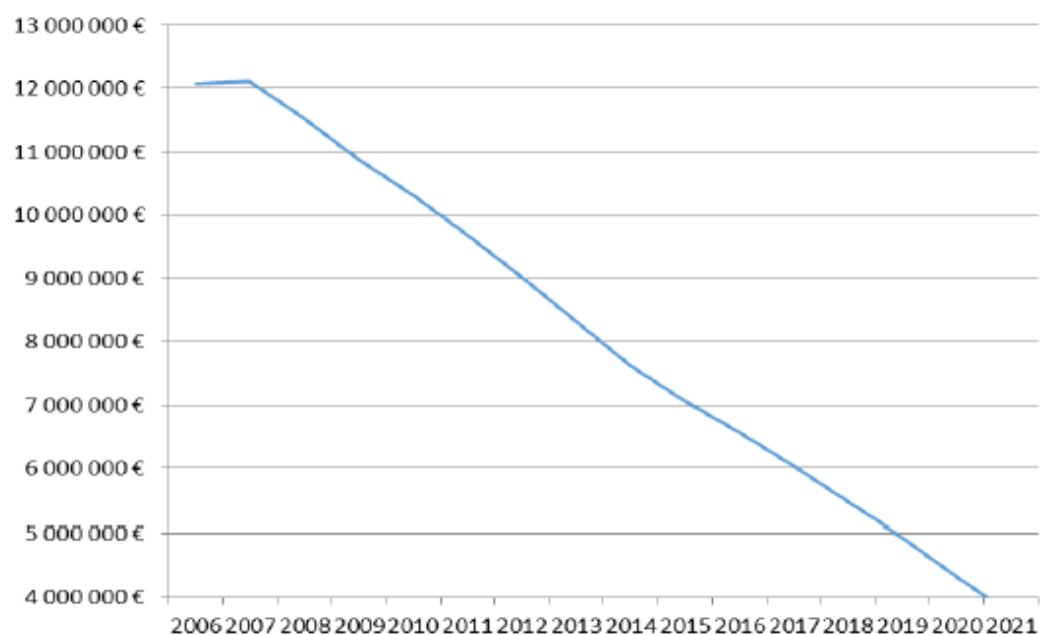
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 3 740 663,29 €. Il est réparti comme suit :

Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	3 713 870,72	99,3 %
Taux variables ou révisables classiques	26 792,57	0,7 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	3 740 663,29	100,0 %

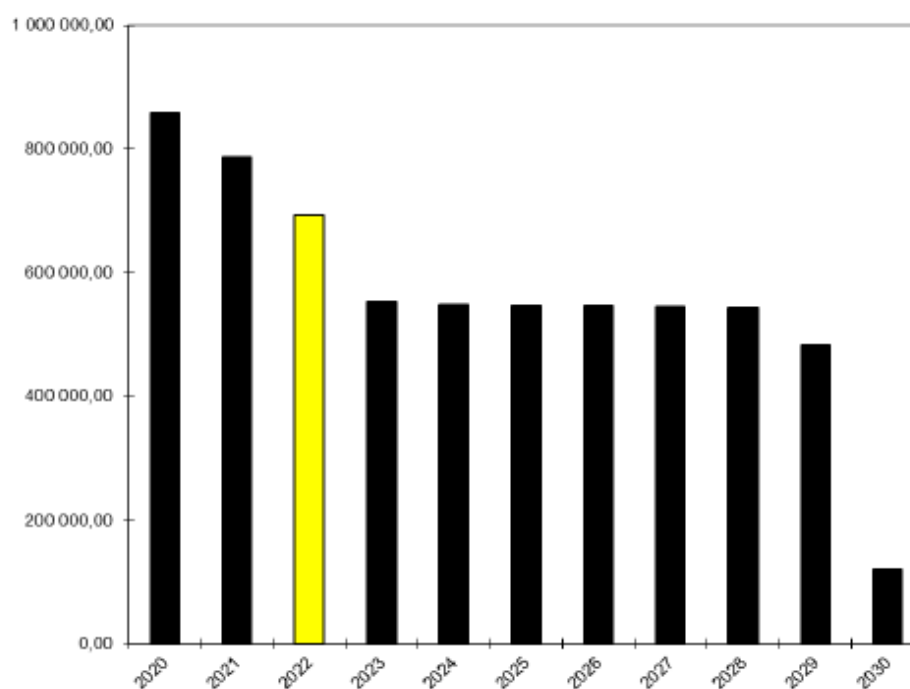
Depuis 2008, la Ville se désendette, comme le souligne le graphique ci-dessous :

- 9 -

Evolution de l'encours de la dette (au 31 décembre de l'exercice)



La dette actuelle s'éteint en 2030. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :



Le désendettement génère un gain budgétaire de près de 305.000 € entre 2020 et 2023. Cette capacité de financement supplémentaire pourrait permettre de réaliser un nouvel emprunt.

- 10 -

A ce jour, les taux d'intérêt restent attractifs et un emprunt de 1.000.000 € sur 20 ans génèrerait des annuités d'environ 55.000 €.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI)

Le tableau de synthèse pour la période 2019 à 2032 est annexé à la présente (cf. ANNEXE n° 1).

Il prévoit notamment :

- la restauration de la Commanderie jusqu'en 2027, pour un coût net de 5,4 M€,
- la rénovation de l'ancien bâtiment des Services Techniques situé 24 rue Zuber, jusqu'en 2024, pour un coût net de 3,2 M€,
- la modernisation du réseau de vidéo-protection de 2022 à 2024, pour un coût net de 0,5 M€,
- la rénovation de l'Ecole Primaire Ile-Napoléon jusqu'en 2025, pour un coût net de 1,6 M€,
- la rénovation de l'Ecole Maternelle Ile-Napoléon, de 2025 à 2027, pour un coût net de 1,0 M€,
- la rénovation des bâtiments du Groupe Scolaire des Romains, de 2027 à 2029, pour un coût net de 1,75 M€,
- la rénovation des bâtiments du Groupe Scolaire du Centre, y compris le secteur 'Périscolaire', à partir de 2029, pour un coût net de 7,7 M€,
- la rénovation du COSEC jusqu'en 2026, pour un coût net de 3,3 M€,
- la rénovation du Gymnase Saint-Jean en 2022 et 2023, pour un coût net de 0,35 M€.

La Commission des Arbitrages Budgétaires, réunie le 5 février 2022, propose de souscrire un emprunt de 4 M€, mobilisable sur plusieurs exercices, pour financer partiellement ces investissements.

Les ressources humaines

1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2021, la collectivité compte 174 agents (permanents et non permanents) pour 157,13 équivalents temps plein.

159 agents permanents dont 12 contractuels (4 en CDI et 8 en CDD) et 15 non permanents (6 en CDD et 9 PEC)

Les emplois permanents sont répartis comme suit :

- Le secteur administratif compte 42 emplois pourvus : 10 agents de catégorie A (dont 3 en CDI), 8 agents de catégorie B et 24 agents de catégorie C (dont 3 en CDD).
- Le secteur technique compte 93 emplois pourvus dont 36 à TNC : 2 agents de catégorie A (dont 1 en CDD), 3 de catégorie B et 88 de catégorie C (dont 1 en CDI et 4 en CDD).
- Le secteur social compte 11 emplois à TNC pourvus (Cadre d'emplois des ATSEM),
- Le secteur culturel 1 agent de catégorie A
- Le secteur animation 4 agents de catégorie C
- Le service de police municipale compte 8 agents : 1 agent de catégorie B et 7 agents de catégorie C.

Les emplois non permanents sont répartis comme suit :

- 1 collaborateur de cabinet
- 5 contractuels pour accroissement temporaire d'activité, saisonnier ou remplacement d'agents absents : 1 à temps non complet dans la filière administrative, 4 dont 3 à temps non complet dans la filière technique dont 1 faisant fonction d'ATSEM remplaçant
- 9 contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) : 8 dans la filière technique (5 au CTM et 3 à l'entretien des locaux) et 1 dans le domaine de la petite enfance
- 0 apprenti.

- 11 -

Par ailleurs, 3 vacataires sont missionnés pour la distribution du bulletin municipal.

2. Les dépenses de personnel en 2021

Elles se sont élevées à 6.770.270,09 € en 2021 après 6.671.371,73 € en 2020, 6.804.383,88 € en 2019, 6.794.991,68 € en 2018 et 6.790.033,61 € en 2017 (cf. ANNEXE n° 2)

La commune accueille des emplois saisonniers (job d'été étudiant). En 2021, 5 jeunes ont travaillé pendant 1 mois à temps non complet (20 heures) au Centre Technique Municipal.

2 vacataires ont été missionnés au Centre de vaccination ainsi que 2 jeunes en Service National Universel (SNU).

Le nouveau régime indemnitaire, mis en place en septembre 2017, a représenté en 2021 : 482.473,32 € pour l'IFSE (170 agents) et 46.498,93 € pour le CIA (155 agents y compris les agents percevant la prime d'intéressement à la performance collective).

En 2021, la participation de l'employeur à la protection sociale s'est élevée à 29.865 € pour la complémentaire santé (pour 113 agents) et 29.560,92 € pour la prévoyance (178 agents).

Au courant de l'année 2021, 2 agents ont quitté la collectivité (mutation), 7 agents sont partis à la retraite, 2 agents ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles et 1 agent a démissionné.

Un agent du service 'Entretien' est décédé le 24 novembre 2021. 41,5 jours de Compte Epargne Temps ont été indemnisés pour un montant de 3.112,50 €.

2 agents (cat. C) ont été recrutés par voie de mutation : 1 filière administrative, 1 filière sécurité. 3 contractuels (1 CDD et 2 PEC) ont été stagiaires.

2305.75 heures supplémentaires ont été effectuées en 2021, pour un montant brut de 55.342,28 € (24.498,44 € de plus qu'en 2020).

Le versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) a concerné 6 agents pour un montant total de 4.331,47 €.

49 agents ont perçu la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) en 2021 :

Nombre d'agents	Nombre de Points Mensuel	Motif
1	35	Emploi fonctionnel de DGS
9	25	Encadrement d'un service administratif
0	20	Maître d'apprentissage
7	15	Encadrement de proximité (technique et PM)
32	10	Accueil du public

8.115 points ont ainsi été attribués en 2021 pour une valeur de 35.400,24 €.

5 agents ont bénéficié d'un logement de fonction représentant globalement un avantage en nature estimé à 14.141,80 €.

Résidence 'Les Glycines'	1 890,00
Logement Centre LE TREFLE	2 012,40
Logement Ecole Maternelle Centre	2 082,60
Logement de la Cité des Sports	4 956,40
Logement Ecole Primaire Centre	3 200,40
	14.141,80

3. Les prévisions 2022

L'exercice 2022 sera marqué par les évolutions suivantes :

- Augmentation de la participation employeur à la prévoyance : 17 € mensuels à compter du 01/01/2022 au lieu de 15 €
- Mise en œuvre du reclassement indiciaire et de la bonification d'ancienneté exceptionnelle suite à la modification de l'organisation des fonctionnaires de la catégorie C de la FPT au 01/01/2022, décret n° 2021-1818 du 24/12/2021 (JO du 28/12/2021), 54.763 euros.
- Le versement en janvier 2022 de l'indemnité inflation (aide exceptionnelle de l'état) 13.300 € (133 agents concernés)
- 3 départs à la retraite annoncés en 2022 (2 en avril et 1 en octobre)
- Augmentation du SMIC à compter du 01/01/2022 qui passe de 10,48 € (01/10/2021) à 10,57 € de l'heure pour un montant mensuel brut de 1.603,12 €.
- URSSAF : baisse de la cotisation patronale AT de 1.17 % en 2021 à 1.07 % au 01/01/2022
- Cotisation versée à STSA (Santé au Travail Sud Alsace) pour le suivi médical des agents : la cotisation annuelle 2022 de 88 € HT est minorée de 2,50 € HT au titre de l'année 2020 et de 9 € HT au titre de l'année 2021, par salarié, soit une baisse de 2.520,60 € pour l'année 2022.

L'exercice 2022 sera également l'occasion de procéder à plusieurs nouveaux recrutements (chargé de mission jeunesse, technicien au service travaux, agent administratif) au-delà des remplacements des agents quittant la collectivité.

L'exercice sera également marqué par un effort important sur le régime indemnitaire des agents, qui a vocation à s'étendre sur plusieurs exercices. Cet effort concernera d'abord l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise, au premier trimestre (augmentation 2022 estimée à 40.000 euros) et le complément indemnitaire annuel, en fin d'exercice (augmentation en fonction des marges disponibles sur le budget des ressources humaines).

4. La durée effective du travail dans la commune

La loi de transformation de la fonction publique territoriale du 06 août 2019 a mis fin aux régimes dérogatoires qui avaient perduré après la mise en œuvre de la réforme des 35 heures.

Dès lors, le conseil municipal a mis fin aux jours de congés extra-légaux, au nombre de cinq, dont bénéficiaient le personnel, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Cette refonte a également été l'occasion d'attribuer deux jours de pénibilité aux agents suivants : ATSEM, Agents d'entretien, Policiers municipaux, Agents techniques du Centre Technique Municipal et Concierges du service des sports.

Le temps de travail est par ailleurs porté à 35h30 pour les professions suivantes : Agents du CTM, Policiers municipaux et Concierges 'Sports', avec 3 jours d'ARTT par an.

Point 4 de l'ordre du jour**Attribution de subventions****Rapporteur : Madame le Maire**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'allouer les subventions suivantes :

article 93024 / compte 65748
Aide aux associations

- Association Rhin et Sundgau - RIXHEIM1 900,00 €
au titre du financement de 4 panneaux de signalisation du Mémorial du Pont du Bouc,

article 93338 / compte 65748
Centres socio-culturels

- Association LA PASSERELLE - Rixheim 160.000,00 €
au titre d'un 1^{er} acompte sur la subvention de fonctionnement pour 2022,

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022.

Point 5 de l'ordre du jour**Réduction d'un titre de recette****Rapporteur :**

Titres n° 664 du Budget 2020, d'un montant de 1 384,00 € et n° 892 du Budget 2020 d'un montant de 2 304,00 €, concernant divers encaissements relatifs aux activités de la Maison de Vie.

Dans le cadre des activités de la Maison de Vie, Mme C.K. a souhaité participer aux activités 'Marche Nordique' et 'Rando raquettes' pour la saison 2020/2021. Des problèmes de santé l'empêchent d'assister aux séances, et elle sollicite le remboursement de ses participations de 17,00 € et 24,00 €, soit au total 41,00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De réduire les titres n° 664 de 17,00 € et n° 892 de 24,00 € du budget 2020, en reversant la somme de 41,00 € à Mme C.K.,
- D'imputer la charge correspondante à l'article 934238 (Autres actions en faveur des personnes âgées) / compte 65888 (Charges diverses de la gestion courante - autres) du Budget 2022.

Point 6 de l'ordre du jour

Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association LA PASSERELLE – année 2022

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément à l'obligation combinée de l'article n°10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, et de l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000,00 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La Passerelle est concernée par ces dispositions.

La convention sera signée pour 1 an du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de convention d'objectifs ci-annexé, à conclure pour 2022 entre la Ville de Rixheim et l'association LA PASSERELLE de Rixheim,
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention.

Point 7 de l'ordre du jour

Modernisation du système de vidéoprotection – demande de subvention**Rapporteur : Madame le Maire**

La ville de Rixheim est engagée depuis de nombreuses années dans une politique volontariste de tranquillité publique et de lutte contre la délinquance. Elle s'est ainsi dotée d'un important système de vidéoprotection de la voie et des bâtiments publics qui a été déployé progressivement entre 2011 et 2015.

Les premières caméras ayant maintenant plus de 10 ans, il est nécessaire de procéder à un renouvellement conséquent des installations. Cette modernisation est rendue d'autant plus indispensable que la technologie de transmission des vidéos par ondes apparaît obsolète au regard des installations actuelles fonctionnant quasi exclusivement avec un réseau fibré.

Pour l'accompagner dans la définition de ses besoins et dans le suivi technique de ce projet, la ville a fait appel au cabinet INGENIS, bureau d'études spécialisé dans le domaine de la sécurité.

A la suite de cet audit, le coût prévisionnel de l'opération se décline de la sorte :

Désignation	Montants HT
Fibre optique	200 890,00 €
Equipements actifs	31 280,00 €
Remplacement serveur et caméras	104 019,54 €
Total HT	336 189,54 €

Afin de réaliser ce projet, la ville souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat, et plus particulièrement au titre de la DETR et de son enveloppe « *sécurisation des espaces publics : installation ou modernisation de systèmes de vidéoprotection* ».

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Source	Montants HT	Taux
DETR	201 713,72 €	60,00%
Fonds propres	134 475,82 €	40,00%
Total HT	336 189,54 €	100,00%

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le programme de modernisation du système de vidéoprotection de la ville ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de demandes de subvention.

Point 8 de l'ordre du jour

Rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques et de la caserne des pompiers – création d'une Maison de la musique

Rapporteur :Madame le Maire

La Ville de Rixheim envisage la rénovation énergétique et patrimoniale du bâtiment communal situé 26 rue Zuber, à côté de la Commanderie. La partie sud du bâtiment est affectée au service d'incendie et de secours. Les locaux anciennement occupés par les services techniques deviendront la future Maison de la musique et hébergeront l'Ecole de Musique et l'Orchestre d'harmonie de Rixheim.

L'opération est estimée à 3.020.000 € HT.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), ainsi que l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) / DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques et de la caserne des pompiers, tel que présenté, pour un montant estimé à 3.020.000 € HT,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL / DETR	1 510 000,00	50 %
Région Grand Est	Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité	302 000,00	10 %
CeA	Dispositif d'aide territoriale	302 000,00	10 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	906 000,00	30 %
		3 020 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 9 de l'ordre du jour

Rénovation de l'école élémentaire de l'Ile Napoléon : reconstruction d'un bâtiment

Rapporteur : Madame le Maire

Dans le cadre de l'amélioration énergétique et de la mise aux normes de l'école élémentaire de l'Ile Napoléon et en complément des travaux de rénovation et de mise en accessibilité des bâtiments 1 et 2, objet de la délibération du Conseil municipal du 11 février 2021, la Ville de Rixheim envisage de reconstruire le bâtiment 3 qui présente le plus de défauts du point de vue énergétique et de l'accessibilité.

L'opération est estimée à 800.000 € HT.

Pour financer le projet, il est proposé de solliciter l'Etat dans le cadre de la DSIL / DETR.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de reconstruction du bâtiment 3 de l'école élémentaire de l'Ile Napoléon dans le cadre de sa rénovation énergétique et de sa mise en accessibilité, pour un montant estimé à 800.000 € HT,
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL / DETR	400 000,00	50 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	400 000,00	50 %
		800 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 10 de l'ordre du jour

Acquisition d'une parcelle forestière – Section CX n° 16

Rapporteur : M. PISZEWSKI

A l'occasion de la succession de Monsieur Jean Julien KARM, ses héritiers ont pris contact avec le SIFAM pour lui vendre une parcelle forestière d'une surface de 29,72 ares.

Après examen, le syndicat a confirmé l'intérêt de cette parcelle en termes d'exploitation et a demandé à la ville de Rixheim d'en faire l'acquisition.

Le prix proposé est celui habituellement pratiqué, soit 50€ de l'are, arrondi ici à 1 500€ net vendeur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'acquérir auprès des héritiers de Monsieur Jean Julien KARM, la parcelle cadastrée sous section CX n° 16 d'une surface de 29,72 ares pour la somme de 1 500 euros ;
- De confier à l'étude notariale BAUER et MENDEL à Wittenheim la rédaction de l'acte de vente ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 11 de l'ordre du jour

Cession de parcelles

Rapporteur :

Monsieur A.S. et Madame H.F., propriétaires d'une maison située rue de Mulhouse, ont sollicité la ville pour savoir s'il était possible d'acquérir une partie du terrain situé au sud de leur domicile, le long de la voie ferrée.

Après discussion, il leur a été proposé de leur céder deux parcelles d'une surface totale de 3,02 ares pour la somme de 7 500€, conformément à l'estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin du 6 mars 2019, prorogé par avis du 21 octobre 2021.

A l'occasion de cette vente, la ville a également proposé à la SCI CARLA, propriétaire du terrain adjacent, d'acquérir une bande de 30m² qui était jusqu'à présent occupé sans autorisation.

Le gérant de la SCI a accepté cette proposition pour la somme de 1 000€.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- De céder à Monsieur A.S. et Madame H.F. les parcelles suivantes :
 - Section DK n° 147/3, lieudit « FRUCHTBODEN », surface de 0,93 are
 - Section DK n° 148/7, lieudit « FRUCHTBODEN », surface de 2,09 ares
- De fixer le prix de vente de ces deux parcelles à 7 500 euros ;
- De céder à la SCI CARLA la parcelle suivante :
 - Section DK n° 149/7, lieudit « FRUCHTBODEN », surface de 0,30 are
- De fixer le prix de vente de cette parcelle à 1 000 euros ;
- De confier à Maître Christophe CHAUVIN, notaire à Mulhouse, la rédaction des actes de vente ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

Point 12 de l'ordre du jour

Modification à l'état des emplois

Rapporteur : Madame Barbara HERBAUT

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des missions ou des fonctions confiées aux agents, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants et de modifier l'état des emplois comme suit :

au 1^{er} mars 2022

Un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet est pourvu. Un poste rédacteur à temps complet devenu vacant est pourvu. Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet devient vacant.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver l'état des emplois modifié au 1^{er} mars 2022.
- De charger Madame le Maire ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative.
- D'inscrire au budget 2022 et suivants les crédits correspondants.

Point 13 de l'ordre du jour**Informations du Maire et des Adjoint****Point 14 de l'ordre du jour****Remplacement des défibrillateurs équipant la commune – demande de subvention****Rapporteur :**

La ville de RIXHEIM a équipé de longue date ses bâtiments et espaces publics de défibrillateurs. Certains d'entre eux sont cependant frappés d'obsolescence. Il convient donc de procéder à leur remplacement pour en garantir le bon fonctionnement.

Ce programme de remplacement concerne 8 défibrillateurs pour un coût estimé de 10.000 euros HT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le programme de remplacement 2022 des défibrillateurs communaux, estimé à 10.000 euros HT ;
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR	4 000,00	40 %
CEA	Fonds territoriaux	4 000,00	40 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	2 000,00	20 %
		10 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 15 de l'ordre du jour

Désartificialisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains – demande de subvention**Rapporteur :**

La ville de RIXHEIM s'est engagée dans un programme de désartificialisation/désimperméabilisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains, dont les études ont été confiées à deux cabinets spécialisés, PARENTHÈSE et BEREST, également chargés de la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le projet se veut une opération exemplaire de déminéralisation, végétalisation et agrandissement de la cour pour l'adapter au réchauffement climatique. Les travaux visent également à favoriser les mobilités douces et à renforcer la sécurité des élèves.

L'opération devrait se dérouler cet été. Elle est estimée à 400.000 euros HT. Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'agence de l'eau et auprès de l'Etat (DETR).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL**À l'unanimité décide :**

- D'approuver le programme de désartificialisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains, estimé à 400.000 euros HT ;
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DETR	200 000,00	50 %
Agence de l'eau		76 000,00	19 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	124 000,00	31 %
		400 000,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Point 16 de l'ordre du jour

Rénovation de l'éclairage public du parc Entremont - approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel

Rapporteur :

La Ville de Rixheim porte de longue date une politique ambitieuse en matière environnementale qui se décline dans des actions concrètes.

Il est ainsi systématiquement procédé au remplacement de l'éclairage existant par des luminaires LED dans une démarche écologique et économique.

Afin d'amplifier cette évolution, il est envisagé de procéder au remplacement en quelques années de l'éclairage public encore d'origine, datant des années 60-70 et devenu vétuste dans le quartier Entremont.

Cette opération permettra un gain substantiel sur la consommation énergétique alors que les prix de l'énergie sont orientés à la hausse.

La réalisation de cette opération, dont le coût est estimé à 467 776 euros HT, serait confiée au syndicat de communes de l'Ile Napoléon.

Travaux	
Rue des Ormes	46 740,00 €
Rue A. Schweitzer - Secteur Sapins / Peupliers	98 163,00 €
Rue A. Schweitzer - Secteur Peupliers / Sorbiers	112 750,00 €
Rue des Sapins	117 213,00 €
Impasse de la Clairière	65 873,00 €
Aléas travaux : 5 %	22 036,95 €
Total travaux	462 775,95 €
Frais annexes	
Insertions	5 000,00 €
Total	467 775,95 €

L'opération pourrait bénéficier de différents cofinancements : Etat (DSIL) dans le cadre du développement écologique des territoires ou de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) si le projet n'est pas retenu au titre de la DSIL, et Territoire d'énergie d'Alsace (TEA), anciennement Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- D'approuver le programme de rénovation de l'éclairage public du parc Entremont, estimé à 467.776 euros HT ;

- De confier la réalisation de cette opération au syndicat de communes de l'Ile Napoléon ;
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Organisme	Dispositif	Montant HT	%
Etat	DSIL/DETR	187 110,00	40 %
TEA		31 680,00	6,8 %
Ville de Rixheim	Autofinancement	248 986,00	53.2 %
		467 776,00	100 %

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la formalisation des demandes de subvention.

Madame le Maire conclut en adressant toutes ses pensées de soutien au peuple ukrainien, touché par la guerre. Elle formule le souhait que cette guerre cesse au plus vite en espérant que l'Europe saura faire face à cette crise.

=====

Madame le Maire lève la séance à 19h50

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021

FINANCES

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2022
4. Attribution de subventions
5. Réduction d'un titre de recette
6. Convention d'objectifs entre la Ville de Rixheim et l'Association LA PASSERELLE – année 2022

TRAVAUX

7. Modernisation du système de vidéoprotection – demande de subvention
8. Rénovation de l'ancien bâtiment des services techniques et de la caserne des pompiers – création d'une Maison de la musique
9. Rénovation de l'école élémentaire de l'Île Napoléon : reconstruction d'un bâtiment

FONCIER

10. Acquisition d'une parcelle forestière – Section CX n° 16
11. Cession de parcelles

PERSONNEL

12. Modification à l'état des emplois
13. Informations du Maire et des Adjoints
14. Remplacement des défibrillateurs équipant la commune – demande de subvention
15. Désartificialisation/renaturation de la cour d'école du groupe scolaire des Romains – demande de subvention
16. Rénovation de l'éclairage public du parc Entremont - approbation de l'opération et du plan de financement prévisionnel

Approbation du présent procès-verbal de la séance ordinaire

du Conseil Municipal du 24 février 2022

BAECHTEL Rachel <i>Maire</i>	MATHIEU-BECHT Catherine	KIMMICH Jean
HERBAUT Barbara	WOLFF Philippe	LOUIS Maryse
NYREK Patrice	MEYER Valérie	PISZEWSKI Richard
ADAM Marie	EHRET Christophe	THOMAS Dominique
MARCUZ Adriano	ACKER Sophie	GIRONA André
WAESELYNCK Eddie	SPADARO Raphaël	DREYFUS Alain
TRANCHANT Bruno	BOUTHERIN Patrick	DURINGER Michèle
TINCHANT-MERLI Isabelle	LEVY Guileine	SEYHAN Miné
KATZ-BETENCOURT Nathalie	BOUGENOT Marie-Pierre	BECHT Olivier
BAYRAM Bilge	FLESCH Véronique	MICODI Bérengère

BURGY Sébastien	DURRWELL Alexandre	SCHERRER Lucas
------------------------	---------------------------	-----------------------